

Rapport annuel 2008-2009

Chers / Chères collègues artistes

Le rapport annuel de la présidence est toujours un point d'orgue dans le fonctionnement démocratique d'une association comme le RAAV, puisqu'il permet de s'arrêter un moment et de regarder dans le rétroviseur pour voir ce qui a été fait au cours des mois qui se sont écoulés depuis notre dernière AGA. Votre association fonctionne démocratiquement et, à chaque année, lors des assemblées annuelles, les administrateurs que vous avez élus vous demandent votre avis sur ce qu'ils ont fait au cours des mois précédents. Ils vous demandent aussi de leur renouveler ou non votre confiance pour un mandat supplémentaire. Le plan d'action qui vous est proposé à chaque année, plan d'action que vous discutez en assemblée et pouvez donc modifier collectivement avant de l'adopter, donne par la suite des balises et des points de repères aux administrateurs que vous élisez. C'est donc en me basant sur le Plan d'action que vous avez adopté le 31 mai 2008, lors de notre AGA de Québec, que j'articulerai le présent rapport.

J'aimerais d'abord vous rappeler les quatre grandes orientations de ce plan d'action.

Elles visent à :

- Favoriser la concertation avec les autres acteurs du secteur des arts visuels afin d'assurer son essor et d'améliorer les conditions de diffusion offertes aux artistes;
- Œuvrer à faire accroître le soutien gouvernemental aux artistes et au secteur des arts visuels;
- Encadrer et renforcer la pratique professionnelle;
- Poursuivre le travail sur l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes en arts visuels;

Ces orientations sont volontiers générales, comme il se doit, et leur langage peut paraître abstrait pour plusieurs, mais elles sous-tendent l'ensemble des actions de notre association. Ces actions sont directement liées à l'exercice quotidien de notre profession ainsi qu'à nos conditions de vie et de pratique professionnelle.

1- Améliorer les conditions de diffusion par la concertation

Au chapitre de l'amélioration des conditions de diffusion, c'est-à-dire, de l'ensemble des manières de procéder entre un artiste et un organisme dont la mission est de présenter publiquement leur travail, que ce soit pour la vente ou non, certaines avancées ont pu être réalisées au cours de l'année.

La concertation avec l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC)

Commençons par les activités dont l'objet était de faire évoluer les conditions de diffusion dans les galeries privées. Suite à la victoire de Marc-André Jacques Fortier en cour d'appel dans sa cause contre la galerie St-Dizier et son propriétaire, nous avons fait état de cette importante avancée dans la défense des droits des artistes par voie d'une conférence de presse et d'un communiqué. Par la suite nous avons mis en ligne sur notre site Internet une nouvelle section comportant des ressources pour les artistes et les diffuseurs. Nous avons aussi écrit à l'ensemble des galeries privées afin de les sensibiliser au respect de la Loi S-32.01, eu égard aux relations contractuelles entre artistes et galeries, et pour les informer des ressources mises à leur disposition sur notre site. Cette campagne de sensibilisation devra se poursuivre au cours du prochain exercice.

Le travail auprès des galeries privées s'est concentré sur notre concertation avec l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) qui regroupe près d'une trentaine de galeries parmi les meilleures de Montréal et de Québec. Notre approche a été d'établir des liens de confiance et de collaboration avec ses dirigeants, en particulier son président et son directeur général. Cette collaboration s'est manifestée dans des actions communes, incluant la participation du Conseil des métiers d'art du Québec, actions visant à obtenir des mesures gouvernementales pour stimuler l'acquisition d'œuvres d'artistes et de créateurs des métiers d'art québécois. J'aborderai cette question dans la section portant sur la stimulation du marché de l'art.

L'autre volet de notre travail avec l'AGAC concerne le développement de contrats-types communs qui seraient éventuellement utilisés de façon standard par les galeries membres de cette association et qui, dans un second temps, pourraient devenir la norme dans le milieu des galeries privées. Malheureusement, le temps n'a pas permis d'avancer beaucoup sur ce point. Ce sera donc un dossier à poursuivre au cours du prochain exercice. Éventuellement, le développement d'un code des meilleures pratiques entre artistes professionnels et galeries privées devra être envisagé afin d'améliorer durablement les conditions de diffusion en contexte privé.

La concertation avec les associations de musées

L'entente historique conclue en novembre 2007 avec l'Association des musées canadiens et l'Organisation des directeurs de musées d'art du Canada par CARFAC et le RAAV a été le fruit de la concertation entre des associations d'artistes et des associations muséales dans un contexte où la négociation était impossible. Cette concertation s'est concrétisée dans un processus de médiation encouragé et soutenu par le Conseil des arts du Canada qui, dans ce dossier, a agi d'une façon novatrice et montré l'exemple à d'autres agences du même type.

Les effets de cette entente ont commencé à se faire sentir au cours de 2008-2009. Le respect des tarifs minimums établis par voie de médiation entre les musées et les associations d'artistes est de plus en plus marqué selon les dires même de la directrice de CARCC, la société de gestion en droit d'auteur de CARFAC. Quant à la SODRAC, ces tarifs ont maintenant remplacé ceux qu'elle avait adoptés auparavant et qui étaient parfois inférieurs. Les diffuseurs qui, auparavant, ne respectaient pas les tarifs minimums établis par CARFAC et le RAAV, ont de plus en plus tendance à adopter ceux qui découlent de l'entente conclue avec les musées canadiens.

Cette entente a aussi eu un effet sur tous ceux qui résistaient encore au fait de payer des droits d'exposition, ou qui n'en payaient que trop peu, car la pression exercée par les pairs fait que les divers diffuseurs adoptent de plus en plus ces tarifs comme une norme standard qu'il est moralement difficile de ne pas respecter.

Certains objectent que l'établissement de tarifs minimums résulte en l'établissement de tarifs fixes et immuables, ce qui est certainement faux puisque chaque artiste, non seulement peut mais doit faire l'effort de négocier à la hausse les conditions qui lui sont offertes et tenter d'obtenir plus que le minimum. D'ailleurs, ceux qui ne s'en sentent ni le goût ni les aptitudes peuvent recourir aux sociétés de gestion spécialisées dans ce domaine, la SODRAC et CARCC.

D'autres objectent que les tarifs minimums obtenus par la médiation sont inférieurs à ceux que donnent certains centres d'artistes. Il faut espérer que parmi les diffuseurs, ceux qui avaient la générosité de donner plus continuent à le faire et que les nombreux autres qui donnent moins en arrivent à rejoindre rapidement les tarifs minimums pour éventuellement les dépasser. Le but d'une association comme le RAAV ou CARFAC n'est évidemment pas de restreindre les conditions de diffusion mais, bien au contraire, d'établir un plancher sous les pieds d'un artiste en cours de négociation avec un diffuseur. Cela ne veut pas dire que les tarifs minimums ne devraient pas être plus élevés, bien entendu, mais dans un contexte où les diffuseurs ne sont pas forcés de négocier, ni même de discuter avec nous à ce sujet; dans un contexte où les artistes n'ont pas véritablement de moyens pour faire pression sur un diffuseur ou un ensemble de diffuseurs, il faut bien comprendre que l'on n'obtient rarement ce que l'on veut mais bien ce que l'on peut. Dans ce contexte, la concertation a donc ses limites.

La concertation avec la Ville de Montréal

Pour poursuivre dans nos actions de concertation en faveur de l'amélioration des conditions de diffusion, j'aborderai ici le travail qui a débuté en août 2008 avec la Ville de Montréal. En compagnie de notre directeur général j'ai rencontré des représentants de la Ville de Montréal pour entamer des pourparlers dont l'objet est d'améliorer le traitement des artistes dans tout le réseau des maisons de la culture et des centres d'exposition de la ville de Montréal. On parle ici de quelque 300 expositions par année dans une trentaine de lieux, c'est dire l'importance de cette démarche pour les artistes.

Suite à cette première rencontre au cours de laquelle nous avons exploré l'idée de travailler à l'adoption d'une entente générale, nos partenaires de la ville ont examiné diverses options au cours de l'automne et de l'hiver et ce n'est que ce printemps qu'ils nous sont revenus. L'option de négocier une entente générale n'a pas été retenue. Cependant, et cela est porteur de grands espoirs, nous avons convenu de travailler ensemble à l'élaboration d'un Code des meilleures pratiques pour les expositions dans le réseau Accès-culture de Montréal. Ce code servira de feuille de route pour l'ensemble des organismes municipaux qui exposent des œuvres d'artistes professionnels et comportera en annexe des tarifs minimums qui serviront de référence. Un tel code de pratique sera inspiré de ce qui se fait en Australie et d'un code similaire qui est présentement en cours d'élaboration en Saskatchewan. Les représentants de la ville nous ont informé la semaine dernière que ce projet avait été accepté. Ce travail de concertation avec la ville de Montréal occupera donc une partie importante du prochain exercice. Nous comptons inviter le Conseil des métiers d'art à s'associer à cette démarche qui pourrait s'exporter dans les autres villes et municipalités du Québec.

La concertation pour faire évoluer le cadre légal

Je ne peux passer sous silence le travail fondamental qui est fait, tant du côté fédéral que du côté québécois, au plan de l'affirmation et de la mise en pratique des lois sur le statut de l'artiste. Ce travail est fondamental car il concerne l'évolution du cadre légal dans lequel une association d'artistes comme le RAAV fonctionne et tente d'améliorer la situation des artistes par la négociation d'ententes avec un diffuseur particulier ou un ensemble de diffuseurs. Le travail fait par le RAAV à ce chapitre se fait en concertation étroite avec CARFAC, pour la loi fédérale, et avec l'AQAD, l'UNEQ et le CMAQ au plan québécois.

a) Le cadre légal fédéral

Au plan fédéral, comme vous le savez, le RAAV et CARFAC se sont concertés depuis 2003 pour négocier avec le Musée des beaux-arts du Canada afin d'en arriver à une première entente cadre signée en vertu de la loi canadienne. Comme vous le savez aussi, cette loi ne s'applique qu'aux ministères, organismes et agences du gouvernement fédéral et non à l'ensemble des diffuseurs canadiens, ce qui serait on ne peut plus idéal. Malgré cette limitation, la loi fédérale a des dents, contrairement à notre loi provinciale dont je parlerai plus tard, et cette loi oblige un musée, comme le Musée des beaux-arts du Canada, à négocier une entente cadre avec une association d'artistes reconnue si celle-ci lui en fait la demande. C'est donc ce qui explique l'existence de cette première négociation qui, jusqu'à octobre 2007, s'est déroulée relativement sans anicroches bien que très lentement.

C'est alors que, suite à la nomination d'un nouveau négociateur, est survenu un coup de théâtre que nous avons peu apprécié. En effet, le musée a changé son approche de négociation et décidé de ne plus discuter de droits d'auteur avec CARFAC et le RAAV, comme il le faisait ouvertement depuis quatre ans. Le musée a voulu restreindre la négociation aux contrats-types et aux honoraires professionnels. Cette nouvelle position de négociation se trouvait à nier la portée générale de la loi canadienne sur le statut de l'artiste et à en restreindre l'application sous prétexte qu'elle empiétait sur la Loi sur le droit d'auteur; ce qui est faux selon l'interprétation qu'en a donné en 1998 le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs. Le tribunal a très bien établi le rapport de complémentarité entre les deux lois. Le RAAV et CARFAC se sont donc trouvés devant deux choix difficiles :

- accepter cette nouvelle approche et conclure une entente-cadre tronquée qui ne comprendrait aucune provision concernant le respect de tarifs minimums pour les droits d'exposition et de reproduction des œuvres; ce qui aurait eu pour effet de créer un dangereux précédent pour l'ensemble des associations d'artistes au Canada et au Québec, donc pas seulement pour celles du domaine des arts visuels ;

ou encore :

- refuser cette alternative car elle entrerait en contradiction avec la loi fédérale sur le statut de l'artiste et niait l'opinion du Tribunal canadien et trouver une façon de ramener le musée à la table de négociation.

Malgré l'insistance du RAAV et de CARFAC pour que la négociation reprenne sur les mêmes bases que précédemment, le musée s'est entêté à conserver cette position jusqu'en mai 2008. Devant les conséquences néfastes qu'aurait impliqué le précédent dont je vous ai parlé, CARFAC et le RAAV n'avaient plus le choix. Nous avons décidé de nous tourner vers le tribunal pour tenter de ramener le Musée des beaux-arts du Canada à la table de négociation.

Nous avons reçu récemment de la part de son nouveau directeur, M. Marc Mayer, une offre de recourir à un médiateur pour tenter de débloquer la situation. Le RAAV et CARFAC ont accepté cette option qui permettra, nous l'espérons, la reprise des négociations dans le respect des deux lois. Si tout se déroule bien, cette négociation pourrait aboutir, finalement, au cours de l'exercice 2009-2010.

En ce qui concerne l'autre loi fédérale qui nous préoccupe, la Loi sur le droit d'auteur, un projet de loi a été déposé en juin 2008 pour y apporter des modifications. Mais ce projet de loi est tombé suite au déclenchement des élections et il ne reviendra au feuilleton qu'au cours des prochains mois. L'action que nous comptons privilégier avec CARFAC consistera à réitérer avec insistance notre demande d'inclusion du droit de suite dans la Loi sur le droit d'auteur.

b) Le cadre légal québécois

En 2008-2009, le RAAV et les trois autres associations d'artistes professionnels concernées ont poursuivi leurs interventions visant à faire modifier la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*, dite Loi S-32.01. Pendant toute l'année, nous avons attendu que quelque chose bouge dans ce dossier, mais pour le moment la Ministre en est toujours à l'étape des consultations. Elle vient de confier à Me Jean-Paul L'Allier le mandat d'examiner l'application des deux lois sur le statut de l'artiste, les lois S-32.1 et S-32.01. Ses recommandations pourraient conduire à des modifications législatives.

Il est donc à prévoir qu'au cours de l'exercice 2009-2010 le RAAV et les autres associations devront comparaître devant ce comité de travail pour présenter à nouveau leurs positions. On peut espérer que d'ici la prochaine assemblée générale il y aura des décisions qui seront prises dans ce dossier.

La concertation autour d'enjeux électoraux.

Pour terminer cette première partie portant sur nos efforts de concertation au cours du dernier exercice, il ne faut pas oublier tout ce qui a été fait auprès des partis politiques durant les deux campagnes électorales qui se sont déroulées à l'automne 2008.

Vous vous souviendrez qu'à l'été 2008, le gouvernement Harper a annoncé une série de coupures dans le soutien fédéral aux arts et à la culture. Un vaste mouvement d'opposition s'est organisé au Québec et partout au Canada. Mais c'est au Québec que les résultats ont été le plus probant car c'est en bonne partie grâce aux manifestations et à la campagne médiatique organisée par le milieu culturel québécois que le parti conservateur du Canada a perdu sa chance de former un gouvernement majoritaire. Le RAAV a bien sûr consacré passablement d'énergie et de temps au cours de cette campagne en publiant d'abord une plateforme qu'il a

promue auprès des divers partis et en participant aux événements et manifestations. La plateforme du RAAV a été endossée publiquement par le candidat du parti libéral de même que par le Bloc Québécois.

Au cours des élections provinciales, le RAAV a publié une plateforme différente adaptée au contexte québécois et l'a également promue auprès des partis provinciaux. L'investissement d'énergie a été moindre mais tout de même soutenu tout au long de la campagne.

2- Renforcement de la pratique professionnelle

La prochaine partie de mon rapport traitera du renforcement de la pratique professionnelle, y compris l'amélioration de nos conditions socioéconomiques et l'accroissement des revenus provenant de la diffusion de nos œuvres.

Stimulation de la demande d'œuvres d'artistes québécois contemporains.

Au cours de l'exercice 2008-2009 s'est mis en place une sorte de table de concertation du secteur des arts visuels, table qui réunit des représentants de l'AGAC, des musées, des centres d'artistes et des artistes, ainsi que des représentants du Ministère, de la SODEC et du CALQ. Réuni à la suggestion du RAAV et parrainée par le CALQ, ce comité de travail a fait le constat de la nécessité de s'intéresser en premier lieu au marché de l'art. Ce comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'année. Lors de la dernière rencontre, en janvier 2009, les représentants du RAAV et de l'AGAC ont exprimé le sentiment d'urgence qu'ils ressentaient face aux premiers effets de la crise économique. En effet, certains témoignages de galeristes, d'artistes et même d'entreprises d'encadrement démontraient un ralentissement progressif des ventes. Le fonctionnement d'un tel comité n'étant pas marqué par la célérité, il s'est avéré clair que, tout en travaillant en concertation avec l'ensemble des partenaires réunis dans ce comité, il était essentiel que le RAAV, le CMAQ et l'AGAC entreprennent des actions plus directes auprès de nos gouvernants.

C'est donc ce qui a déterminé le travail fait en concertation avec l'AGAC et le CMAQ dont j'ai parlé plus haut. Nous avons élaboré des suggestions précises que nous avons communiquées à la Ministre par écrit et lors de rencontres ou conversations téléphoniques avec ses attachés politiques. Parmi ces suggestions mentionnons la création d'un fonds de 2 M\$ dédié aux acquisitions d'œuvres contemporaines québécoises par les musées et l'extension aux contribuables de la mesure d'amortissement sur 3 ans d'au moins une partie du coût d'acquisition d'une œuvre d'un artiste d'ici. Nous avons accentué nos efforts en prévision du budget de ce printemps et nous espérons que cette fois serait la bonne mais, comme vous avez pu le voir, ce ne fut pas le cas. Nous persévérons et poursuivrons au cours des prochains mois ces démarches conjointes avec nos partenaires.

Sensibilisation des artistes et institutions face aux droits d'auteur

Pour une association dont l'un des principaux mandats est d'œuvrer au respect des droits collectifs des artistes et d'améliorer leur situation économique, la question des droits d'auteur est vitale. En effet, la principale source financière d'un artiste, à part la vente et la commande d'œuvres, n'est-elle pas la perception de ses droits d'auteur ?

On peut difficilement aborder la question du droit d'auteur en arts visuels sans parler des diverses raisons qui font que leur perception est largement handicapée. À un point tel que la SODART n'a pu survivre et que, de toute évidence, la SODRAC, malgré ses vaillants efforts, peine à rentabiliser son service de gestion en arts visuels.

Le RAAV a dû prendre une attitude pragmatique car la gestion collective des droits d'auteur demeure un moyen important pour assurer de meilleurs revenus aux artistes. Nous avons eu au moins 4 réunions de travail avec la direction de la SODRAC en plus d'échanger par voie de courriels et de lettres. Nous pouvons dire que les choses ont changé car il y a certainement une évolution dans leur approche et leur compréhension de notre domaine. C'est d'ailleurs avec une grande joie que nous avons appris en mars dernier la nomination de Gilles Lessard au poste de responsable du volet arts visuels. La présidente du RAAV a ensuite été invitée à siéger à la Commission de la SODRAC sur les œuvres artistiques. Nous espérons que bientôt un artiste en arts visuels sera élu au CA de la SODRAC.

Lors d'une rencontre avec les attachés politiques de la Ministre en janvier 2009, notre directeur général et moi-même avons tenté de bien faire comprendre la problématique de la perception du droit d'auteur au Québec. D'une part, il n'y a aucun moyen de forcer qui que ce soit à payer au moins les tarifs minimaux recommandés par le RAAV et CARFAC. D'autre part les agences gouvernementales qui les subventionnent ne semblent pas avoir la volonté d'imposer le respect de ces minimums. De plus, lorsque ces institutions ont une collection publique, la première chose qu'elles font en acquérant une œuvre, par l'achat ou par un don, c'est d'exiger de l'artiste qu'il ou elle leur cède ses droits d'auteur. Cette pratique, généralisée, est presque devenue une norme muséale. Cette norme est appliquée, comme vous le savez, par Loto Québec qui, année après année acquiert des œuvres d'artistes contemporains tout en expropriant leurs droits d'auteur.

Nous croyons avoir bien fait comprendre notre message aux attachés politiques de la Ministre. D'entrée de jeu, nous leur avons remis un document détaillant 14 aires problématiques pour les artistes en arts visuels. Ce document a été mis en ligne sur notre site internet en janvier dernier. C'est en quelque sorte un condensé des diverses pistes de solution proposées par le RAAV pour faire face à ces problèmes. Lors de cette rencontre, nous avons bien sûr insisté à nouveau sur l'importance du nouveau programme que nous désirons voir mis en place à la SODEC.

Nouveau programme de soutien des artistes à la SODEC

Dans le but de donner un soutien plus adéquat aux artistes pour l'acquisition de moyens de production (équipement de travail, outils, installation d'ateliers sécuritaires) et de mise en marché (site Internet, catalogue, matériel promotionnel, etc.) – le RAAV demande depuis plusieurs années l'implication de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Nous espérons fortement que le budget gouvernemental de ce printemps nous apporterait la bonne nouvelle car, tant à la SODEC qu'au bureau de la Ministre, il nous semble que toutes les étapes ont été franchies. Ne reste que la volonté ministérielle et, bien entendu, le financement. Nous avons demandé un budget de départ d'au moins 500 000 \$ dans le cadre d'un projet pilote. C'est un dossier que nous continuerons à suivre de très près en 2009-2010.

Programme d'assurances collectives et plan de retraite

En ce qui concerne l'instauration d'un programme d'assurances collectives et d'un plan de retraite à l'intention des artistes de notre domaine, rien n'a bougé au cours de l'année. Il ne faut pas s'en surprendre car tout ce volet dépend de la réforme de la Loi S-32.01. Comme ce dossier avance très lentement, ceux qui en découlent sont pour le moment sur la voie de garage. Évidemment, c'est un projet qui ne pourra se réaliser que dans le moyen et le long terme. Je rappelle que ce dossier est également suivi en concertation avec les 3 autres associations d'artistes, l'AQAD, le CMAQ et l'UNEQ.

L'art public et la Politique d'intégration des arts à l'architecture

L'un des comités qui a, encore cette année, fonctionné de façon exemplaire, et j'en profite pour remercier sa responsable, Hélène Rochette, c'est le Comité sur la politique du 1%, que nous avons rebaptisé en cours d'année Comité sur l'Art public. Le mandat de ce comité s'est donc élargi à toutes les dimensions de l'art public aux divers paliers gouvernementaux. Dès l'automne, le comité a planché sur un projet de consultation des artistes de notre secteur et, dans cette optique, préparé des questionnaires qui seraient soumis à diverses catégories d'artistes : ceux qui ont une pratique fréquente de la politique d'intégration, ceux qui n'en sont qu'au début, ceux qui le désirent mais dont le dossier n'a jamais été retenu et, enfin, ceux qui ne sont pas intégrés dans la banque d'artistes du ministère. L'objectif de cette consultation était de vérifier auprès des artistes la validité de certaines propositions discutées par les membres du comité du RAAV avec les représentants du Secrétariat à l'intégration des arts à l'architecture (SIA). Des rencontres de consultation étaient prévues au cours du printemps 2009.

En janvier, lors d'une rencontre avec les représentants du Ministère, nous avons eu la surprise d'apprendre qu'ils avaient entamé une démarche similaire de leur côté et qu'un vaste processus d'évaluation de la mise en œuvre de la Politique du 1% avait été élaboré. Ce processus comportait un questionnaire et des rencontres de discussion et de consultation avec divers groupes cibles. Les questions que nous avions prévues pour notre propre consultation leur ont été transmises ainsi que des listes d'artistes que nous avons montées en vue de nos propres rencontres de discussion.

L'annonce de la mise en œuvre de ce processus d'évaluation indépendante par le Ministère de la culture et des communications a été un aboutissement très positif de la démarche de concertation entreprise par le RAAV il y a maintenant 3 ans. Les rapports que nous avons développés avec les gens du Ministère sont solides, efficaces et empreints d'un grand respect mutuel. Je ne saurais être plus fière du travail qui a été accompli au cours des ans par ce comité du RAAV. Ce travail se poursuivra donc au cours de 2009-2010. Le comité travaillera également à développer des liens avec les milieux municipaux dans le but de fournir de l'information pertinente et d'améliorer les approches de plusieurs en ce qui concerne le traitement qu'ils offrent aux artistes et aux œuvres d'art public. J'aimerais remercier les membres de ce comité : Hélène Rochette, Danielle April, Francine Larivée et André DuBois.

J'en profite au passage pour mentionner que nous avons suivi au moins trois cas particulier d'œuvres d'art public détruites ou menacées de l'être au cours des derniers mois. L'une des œuvres détruites était à l'Université Simon Fraser et l'autre à l'Île d'Orléans. Dans les deux cas nous sommes intervenus par voie de lettres, courriels et échanges téléphoniques. L'autre cas concerne la destruction annoncée de deux œuvres à Montréal, soit FORCE de Claude Théberge et AGORA de Charles Daudelin, et la relocalisation de MASTODO, la grande vasque fontaine de bronze qui est installée au Carré Viger. Le RAAV, en collaboration avec les ayants droit de M. Daudelin, a pris le dossier en main et réuni des représentants de Culture Montréal, d'Héritage Montréal, du centre d'artistes Dare Dare et de Docomomo Québec en plus d'intervenants particuliers. Nous avons placé une demande de classement auprès de la Ministre dans le but de protéger ces œuvres. C'est, encore ici, un dossier qu'il sera important de poursuivre en 2009-2010.

Crédit d'impôt pour droits d'auteur au fédéral

Nous avons fait valoir dans notre plate-forme proposée aux partis politiques fédéraux l'importance d'accorder un crédit d'impôt pour les droits d'auteur comparable à celui qui existe au Québec. Le parti libéral du Canada et le Bloc québécois ont appuyé cette demande. Malheureusement, le résultat des élections ne nous a pas permis de donner suite à ce dossier avec quelque espoir de succès.

Dossiers d'artistes individuels

À tant parler des grands dossiers collectifs on oublie qu'au quotidien l'équipe du RAAV traite divers dossiers d'artistes individuels aux prises avec des situations problématiques. Je termine donc cette partie de mon rapport qui traite du renforcement de la pratique professionnelle en évoquant un certain nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une attention plus ou moins importante au cours de 2008-2009. Il est clair pour l'équipe de la permanence que ce type de demande d'aide de la part d'artistes particuliers est traité avec la plus grande célérité. Comme nous ne représentons pas seulement nos membres mais l'ensemble des artistes, il s'agissait en majorité de membres du RAAV mais certains n'en étaient pas. Par ailleurs, à titre de partenaire de CARFAC, nous devons, dans la mesure de nos moyens, venir en aide à un artiste canadien ayant des difficultés au Québec. Les diverses antennes de CARFAC à travers le Canada font la même chose. L'un des cas concerne un artiste ontarien.

Le RAAV est donc intervenu en faveur d'une douzaine d'artistes individuels dans des cas de destruction d'œuvres d'art ou de séquestration d'œuvres en raison d'une faillite, d'appropriation injustifiée d'une œuvre produite dans le cadre d'un projet subventionné, de reproductions illicites et de contrefaçon, ainsi que de ruptures de contrat sans raisons valables. Certaines causes ont nécessité l'intervention d'un avocat, d'autres n'ont nécessité qu'une série d'échanges téléphoniques ou épistolaires entre les personnes ou organismes concernés et le personnel du bureau. Certains dossiers se sont réglés en cours d'exercice, mais d'autres sont toujours ouverts et pourraient même mener à des poursuites par les artistes.

3- Développement des services aux membres

Maintenant, en ce qui concerne le développement des services aux membres, plusieurs dossiers ont avancé au cours du dernier exercice. Je vais les traiter un à un dans l'ordre où ils apparaissent dans les orientations que l'assemblée de 2008 avait votées. Comme il y avait eu un débat et plusieurs questionnements sur deux d'entre eux, soit : la création d'un site internet parallèle à celui du RAAV pour la mise en ligne de portfolios d'artistes et le développement d'un centre d'achat culturel en ligne comportant un volet de vente d'œuvres d'art, CYBER@ART, nous les avons mis de côté pour cette année.

Fondation des artistes en arts visuels du Québec

Proposé par Winston McQuade, le projet de créer une fondation pour venir en aide à des artistes vivant une situation de crise a bien évolué au cours de l'année. Le comité formé pour élaborer ce projet a préparé un projet de règlements généraux que vous avez pu étudier cet après-midi. Inspiré de la Fondation des artistes de l'Union des artistes, mais aussi d'un service comparable offert par CARFAC/ONTARIO, le comité s'est réuni à quelques reprises pour discuter de la gouvernance possible d'une telle fondation et de son mode de fonctionnement. Nous avons aussi procédé à l'incorporation de cette fondation sous le nom de *Fondation des artistes en arts visuels du Québec*. Suite à votre décision d'aujourd'hui nous espérons pouvoir poursuivre cette démarche afin que la fondation puisse se mettre en place au cours du prochain exercice.

Mieux rejoindre les artistes en région

Afin de mieux rejoindre les artistes en région nous avons décidé de tenir des réunions du conseil d'administration dans diverses villes et d'en profiter pour organiser des cocktails rencontres avec des artistes de la région. Nous avons tenu deux de ces rencontres, l'une à Drummondville et l'autre à Trois-Rivières. La réception a été très bonne grâce à la participation d'une vingtaine d'artistes et d'intervenants culturels à chaque occasion. Une autre rencontre est prévue à Lévis à la fin mai en marge du colloque *Les arts et la ville*.

Ce type de rencontre est très utile pour rapprocher l'association des préoccupations plus locales des artistes. La tenue de ce type de rencontres devrait aussi avoir lieu dans la plus grande de nos régions, celle qui regroupe plus de la moitié de nos membres, celle de Montréal et des environs, ainsi que dans celle de Québec. Nous y verrons au cours du prochain exercice.

Révision des procédures d'admissibilité

Suite aux changements dans les catégories de membres adoptés en 2007 il s'est avéré nécessaire de nous donner les moyens d'analyser les dossiers d'artistes avec plus d'ouverture que précédemment, sans toutefois faire des compromis sur l'application des quatre critères énoncés dans la loi. L'évolution des pratiques en arts visuels nécessitait en effet une révision de nos pratiques. C'est ce que les travaux d'un comité ad-hoc sur la révision des dossiers initialement rejetés par le comité d'admissibilité a permis de faire. Il ne s'agissait pas, bien entendu, de contredire les décisions de ce comité mais bien de voir comment on pouvait tenir compte du parcours d'un artiste et de certains autres aspects du dossier, comme le fait de louer un studio ou de s'autodiffuser par exemple. Grâce à cette démarche, nous avons pu recommander au CA d'accorder le statut professionnel à un certain nombre d'artistes qui, en appliquant les critères de la loi sans discernement, n'auraient pas pu y accéder.

Au cours de l'année, les comités ont étudié 130 dossiers dont 70 ont obtenu le statut professionnel. Il faut souligner ici l'implication très appréciée de Gisèle Normandin, Françoise Belu, Francine Mignier, Monique Trottier, Renée Gélinas et Serge Marchetta dans ces comités. Leur participation est d'autant plus précieuse que le comité d'admissibilité est un organe essentiel du RAAV et que le travail d'évaluation des dossiers est difficile et souvent ingrat.

Développement du site internet du RAAV comme centre de documentation en ligne

Dans le but de réaliser des économies et d'agir plus consciencieusement envers l'environnement, nous privilégions de plus en plus l'internet et le courrier électronique pour informer nos membres, les artistes en général et les divers acteurs du milieu des arts visuels. Avec la formation continue, notre service d'information est certainement celui qui est le plus directement utile aux membres et aux artistes en général. Comme vous le savez, les membres du RAAV ont accès à beaucoup plus d'information que les autres, et c'est normal puisqu'ils paient leur cotisation annuelle. Ainsi, cette année, en plus d'enrichir le contenu des sections existantes, nous en avons ajouté de nouvelles comme les : Nouvelles pour les artistes, la Liste des diffuseurs publics et privés, un Bottin de ressources que je vous invite à enrichir par vos suggestions, les appels de dossiers et, à l'intention des administrateurs, un répertoire général des artistes québécois comportant plus de 7000 noms. Bien sûr, nous publions aussi notre Cyberlettre qui rejoint environ 2500 artistes, diffuseurs et partenaires.

Au cours de l'exercice le Comité des communications s'est penché sur une nouvelle campagne promotionnelle afin d'accroître la visibilité de l'association et de susciter de nouvelles adhésions. La campagne, qu'on pourrait baptiser, PROFESSION ARTISTE, est « punchée », vibrante et très visuelle. Divers outils sont en cours de développement ou l'ont déjà été dont une affiche, une carte postale et des encarts publicitaires. Nous avons négocié des échanges publicitaires avec deux revues, ESPACE Sculpture et ETC, et comptons en négocier d'autres au cours des prochains mois. L'une des tâches du Comité des communications au cours du prochain exercice devrait être de ramener au bercail les artistes qui ont cessé de payer leur cotisation et les artistes qui résistent encore aux nombreux charmes de notre association.

J'en profite pour remercier chaleureusement les membres du comité : Odette Th  berge, Nadia Myre, Serge Marchetta et Carl Bouchard.

Programme de formation continue

2008-2009 a   t   une ann  e tr  s active en mati  re de formation continue. Le taux de satisfaction pour chaque cours est tr  s bon et certains participants nous ont m  me inform  s des retomb  es positives obtenues apr  s avoir assist      l'une de nos formations. Notons au passage qu'un nouveau cours a suscit   beaucoup d'int  r  t chez les artistes et les conseils r  gionaux de la culture. Intitul   *Comment   valuer la juste valeur marchande de ses oeuvres?* et offert par M.   ric Devlin, ce cours a   t   si populaire que nous avons d  cid   de l'offrir    deux reprises sans le soutien d'Emploi Qu  bec afin de r  pondre    la demande des artistes.

Encore cette ann  e, nos activit  s de formation continue ont pu rayonner alors que cinq conseils r  gionaux de la culture ont n  goci   avec nous la tenue de sept activit  s de formation en r  gion. Ces collaborations avec les conseils r  gionaux de la culture favorisent la professionnalisation des artistes en arts visuels tout en permettant au RAAV de faire circuler l'expertise d  velopp  e. Les artistes des r  gions ont donc tout int  r  t    communiquer avec leur Conseil r  gional de la culture pour demander les formations que nous offrons.

D'autres projets parall  les    la programmation de formation continue ont connu beaucoup de succ  s. Un premier projet, qui est le fruit d'une collaboration entre le Regroupement des centres d'artistes autog  r  s du Qu  bec, l'Association des galeries d'art contemporain et le RAAV aura   t   la tenue d'un panel intitul   : *Faire carri  re en arts visuels : enjeux, mythes et r  alit  s*. Lors de cet   v  nement, des pan  listes chevronn  s ont lev   le voile sur les multiples r  alit  s professionnelles qui attendent les artistes en voie de professionnalisation. Ce panel aura   t   une belle occasion pour l'AGAC, le RAAV et le RCAAQ de s'associer afin d'oeuvrer au d  veloppement d'une r  flexion critique sur les savoir faire et les savoir   tre dans le milieu des arts visuels, chez les artistes et les travailleurs culturels en voie de professionnalisation.

Autre bonne nouvelle : le Conseil qu  b  cois des ressources humaines en culture nous a octroy   une subvention pour r  aliser un *Dictionnaire des comp  tences des artistes en arts visuels*. Cet outil constituera un r  f  rentiel pr  cieux d'abord pour les artistes qui souhaiteraient prendre du recul sur leur carri  re, pour les artistes en d  but de carri  re, mais aussi pour les universit  s, les c  geps et bien d'autres organismes et individus qui oeuvrent directement ou indirectement dans le domaine des arts visuels au Qu  bec. Il pourra aussi devenir un outil politique pr  cieux lorsqu'il s'agira de n  gocier l'am  lioration de nos conditions professionnelles avec le gouvernement. Nous pr  voyons sa publication d'ici mars 2010.

Par ailleurs, le RAAV avait publi   en 1997, un guide pratique    l'attention des artistes en arts visuels. Ce guide traitait de gestion de carri  re en arts visuels et des conditions de pratiques professionnelles, tout en offrant un vaste   ventail d'informations pertinentes pour les artistes. Malheureusement, les universit  s qu  b  coises n'offrent que trop peu de formations sur la gestion de carri  re en arts visuels. Aussi, notre coordonnateur    la formation continue proc  dera    la mise    jour de ce guide pratique au cours des prochains mois. Le RAAV pourra ainsi participer activement    la professionnalisation des artistes en d  but de carri  re tout en offrant un recueil d'informations compl  mentaires aux artistes   tablis.

Enfin, si 2008-2009 nous a permis de réaliser et d'amorcer certains projets significatifs, en matière de formation continue, il m'importe aussi de souligner une perte très importante pour le RAAV : le décès de Sylviane Poirier. Madame Poirier a été une formatrice hors du commun et bon nombre d'artistes ont pu bénéficier de sa connaissance du milieu et de la générosité de ses conseils.

Parlant de générosité, je m'en voudrais de ne pas souligner le précieux apport d'Yves Louis-Seize et de Guy Nadeau au comité sur la formation continue. Il m'importe aussi de souligner l'excellent travail et le dévouement de notre coordonnateur à la formation continue, Éric Dufresne-Arbique.

Les avantages découlant du statut de membre du RAAV

Afin de stimuler le recrutement de nouveaux membres et de fidéliser tous ceux qui, année après années, paient régulièrement leur cotisation, nous avons trouvés plusieurs nouveaux avantages liés à la carte de membre. C'est un travail laborieux mais qui devra être poursuivi au cours du prochain exercice, en particulier pour les artistes qui vivent en région. Comme le bureau est situé à Montréal, il est essentiel que les artistes identifient des commerces ou entreprises de leurs régions pour que la permanence puisse les inviter à se joindre à la liste de nos partenaires.

4- Autres sujets d'importance

Parmi les grands événements de l'année j'aimerais rappeler la tenue à Québec de la *Table ronde sur l'engagement social des artistes en arts visuels* » commémorant le 60^e anniversaire de la publication du Refus Global. Cette table-ronde avait été organisée en marge de la tenue des assemblées générales du RAAV et de CARFAC qui, incidemment, célébrait en 2008 son 40^e anniversaire de fondation. D'ailleurs, les fondateurs de CARFAC viennent de recevoir le Prix du Gouverneur général pour leur contribution exceptionnelle.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à l'événement organisé par le RAAV dans le cadre de la programmation de la MANIF D'ART 4. La soirée se déroulait au Musée national des beaux-arts du Québec, grâce à la collaboration financière de CARFAC, du Conseil des arts et des lettres du Québec et de Patrimoine canadien. Cette soirée nous a aussi donné l'occasion de passer un moment électrisant avec la regrettée Hélène Pednault qui y a fait une intervention remarquable intitulée : *SIGNER SA VIE COMME UN MANIFESTE*. Partant de l'expérience des artistes qui osèrent signer le Manifeste Refus Global en 1948, elle a brossé un tableau saisissant de l'évolution de la société québécoise depuis 60 ans, tout en liant cette expérience à celle des artistes en arts visuels d'aujourd'hui qu'elle invitait à poursuivre le travail pour défendre leur droit de créer librement et dans les meilleures conditions possibles.

Poursuite d'un membre contre son association

Par ailleurs, comme vous le savez, le RAAV a été en litige avec l'un de ses membres. Je suis heureuse de vous annoncer que cette situation vient de se régler hors cour à la suggestion de nos assureurs afin de limiter les frais légaux encourus de part et d'autre. Ce règlement spécifie qu'il n'y a, de la part du RAAV, aucune admission de culpabilité dans ce dossier mais simplement l'intention de rétablir une certaine harmonie avec l'artiste. Je n'en dis pas plus à ce sujet afin de ne pas risquer d'envenimer la situation inutilement.

J'aimerais conclure à ce sujet en réitérant l'importance d'utiliser les instances du RAAV pour exprimer son opinion et la confronter à celle des autres artistes. On ne doit pas craindre les débats d'idées tant qu'ils se déroulent dans le respect mutuel.

Le soutien financier du CALQ

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence un événement qui a, pour le moins, ébranlé le Conseil d'administration et l'équipe du RAAV et qui, jusqu'à présent n'a pas été ébruité auprès des membres. En août dernier le RAAV recevait la confirmation de l'obtention de sa subvention annuelle accordée par le CALQ, celle-ci ne comportait aucune augmentation pour les 4 prochaines années. Le montant annuel de 170 000 \$ était confirmé mais, en raison de deux conditions que devait remplir le RAAV, près de 25% de cette somme était retenue pour 2008-2009. Cette situation découlait d'une évaluation pour le moins problématique de deux comités de « pairs », l'un provenant du domaine des arts visuels et l'autre formé d'intervenants culturels plus orientés vers la gestion d'organismes.

Je n'entrerai pas dans les détails de cette évaluation et des commentaires qui y ont été exprimés. Ils pourront vous être communiqués sur demande puisqu'il s'agit de votre association. Je ne veux qu'en dire ceci : que ces commentaires témoignaient d'un manque de compréhension de ce qu'est une association professionnelle créée en vertu de la loi S-32.01 et du mandat qui lui est dévolu. D'ailleurs, nous ne sommes pas la seule association professionnelle à s'être interrogé sur le processus d'évaluation mis en place par le CALQ pour notre genre d'organisme. En effet, outre le RAAV, quatre importantes associations ont aussi émis des réserves sérieuses sur ce processus : l'Association québécoise des auteurs dramatiques, l'Union nationale des écrivains québécois, l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec et la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec.

C'est d'ailleurs pourquoi le CALQ a décidé, en octobre dernier, d'ouvrir un chantier dont le mandat est de réviser complètement son programme de soutien aux associations d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services. Les directeurs généraux du RAAV et de l'AQAD représentent les associations d'artistes professionnels dans ce comité de travail qui s'est réuni à deux reprises depuis janvier. L'objectif visé par les associations est de singulariser le traitement accordé par le CALQ aux associations professionnelles créées en vertu des lois sur le statut de l'artiste en tenant compte, entre autres, du mandat qui leur est conféré par la loi et, surtout, du respect de leur fonctionnement démocratique.

Pour revenir aux conditions posées au RAAV par le CALQ, elles étaient les suivantes :

Condition 1 :

Dégager du plan d'action stratégique des priorités parmi les objectifs cités, en spécifiant les moyens envisagés pour les atteindre, les ressources qui y seront affectées et établir un échéancier réaliste.

Condition 2 : *Réexaminer les actions et stratégies de l'organisme au regard de son mandat et des attentes de ses membres.*

En ce qui concerne la première condition, qui nous semblait assez simple à remplir, il s'agissait de sélectionner dans notre planification stratégique quelques actions que nous privilégierions au cours du prochain exercice. Comme nous mettons à jour chaque année depuis maintenant 3 ans notre planification stratégique lors de notre « lac-à-l'épaule » de septembre, nous avons répondu relativement aisément à cette condition.

Alors, afin de répondre à cette seconde condition du CALQ, nous avons proposé la tenue d'une enquête indépendante sur la vision que les artistes ont de leur association en 2009 et sur ce qu'ils attendent d'elle au cours des prochaines années. À l'approche du 20^e anniversaire de notre association, cette enquête nous permettra, au besoin, d'ajuster le tir et d'orienter notre travail pour les prochaines années. Le CALQ a accepté ce projet mais il n'a pas encore répondu à notre demande de financement. Cette enquête se réalisera au cours des prochains mois. Elle serait menée par l'Institut national de recherche sociale (INRS-Culture et Société), celle qui a effectué la grande étude de 2000 sur nos conditions de pratique professionnelle.

Idéalement une association professionnelle comme la nôtre devrait être indépendante financièrement afin de préserver sa liberté d'action, mais le contexte dans lequel nous évoluons ne nous permet pas d'envisager l'autonomie financière à courte échéance. Mais cela ne nous empêche pas de chercher ailleurs un soutien financier qui ne nous serait pas consenti sous condition d'obéissance à des volontés extérieures à l'association. De plus, il est possible d'envisager le rehaussement de notre cotisation annuelle, qui n'a pas bougé depuis maintenant six ans, et de continuer nos efforts pour ramener au bercail les trop nombreux membres qui ne paient plus leur cotisation professionnelle. Cela fait, nous aurions déjà franchi un bon bout de chemin vers une plus grande autonomie financière.

CONCLUSION

Je conclus ici ce rapport annuel pour l'exercice 2008-2009 en vous disant que, bien que nous soyons préoccupés par la situation qui subsiste avec le CALQ (puisque nous serons soumis à une autre évaluation du même genre l'an prochain), le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, son conseil d'administration et sa petite équipe de permanents, demeurent solides et centrés sur l'amélioration de nos conditions de vie et de pratique professionnelle.

J'aimerais remercier tous les membres du conseil d'administration 2008-2009. Quel qu'ait été leur apport au cours de l'année, il a été empreint de franchise, de générosité et d'engagement dans la cause des artistes. J'aimerais aussi remercier Josée Bélanger, Éric Dufresne-Arbique, Sylvain Faucher, Isabelle Scarfo, qui nous a quitté en janvier, et notre directeur général Christian Bédard pour leur engagement de tous les jours et leur loyauté envers l'association et les artistes qu'elle représente. Merci.



Lise Létourneau

Présidente